Progrès récents de l'aire de nidification de la Bergeronnette printanière *Motacilla flava flava* dans les plaines agricoles du sud-est du département de Maine-et-Loire

Jean-Claude BEAUDOIN
dessin d'Olivier LOIR

En 2001 la découverte du cantonnement de couples de Bergeronnettes printanières dans les plaines céréalières de l'extrême sud-est du département de Maine-et-Loire constitua une sorte d'événement parmi les ornithologues locaux tant l'espèce était jusque-là associée à des habitats prairiaux à caractère humide (BEAUDOIN 2010). Il avait alors été rappelé que cette installation dans des milieux cultivés de plaine s'inscrivait dans une dynamique apparue en France au cours des années 1980, d'abord constatée dans le nord du pays puis en Île-de-France et Beauce et enfin dans la région Poitou-Charentes.

Entre 2001 et 2009 l'aire occupée dans le sud-est du département ou «Saumurois» s'est rapidement étendue à un ensemble de plaines agricoles situées sur environ sept communes (BEAUDOIN, *loc. cit.*). L'objet de la présente note est de faire le point sur la progression observée entre 2010 et 2016.

Méthodes

Sont prises en compte les données figurant sur la base Faune-Anjou pour la période 2010-2016 entre les derniers jours d'avril et le tout début de juillet. Parmi ces données sont retenues toutes les mentions — au nombre de 88 — concernant les trois années les plus récentes et ne sont conservées pour la période 2010-2013 que celles relevant de sites non mentionnés en 2014-2016, soit 44 données. Le nombre très élevé d'observations se rapportant à la présence de Bergeronnettes printanières en période de nidification dans le Saumurois est lié aux importants suivis réalisés chaque année dans cette région sur le Busard cendré *Circus pygargus* et l'Outarde canepetière *Tetrax tetrax* par des équipes de salariés, stagiaires et bénévoles de la LPO Anjou. En outre, vingt heures réparties sur sept journées ont été consacrées en 2015 et 2016 à la recherche de l'espèce et des habitats utilisés.

Résumé : Cette note précise la progression de l'aire de nidification de la Bergeronnette printanière dans les plaines agricoles du sud-est du département de Maine-et-Loire entre 2010 et 2016. À la suite d'une extension à sept communes entre 2001 et 2009, l'espèce occupe désormais vingt nouvelles communes et ses effectifs sont passés de moins de 30 couples en 2009 à environ 120 couples en 2016. Les habitats utilisés sont majoritairement des parcelles de blé.

Résultats

Répartition et habitats des couples

L'examen de la **carte** des communes occupées montre que la répartition globale en Saumurois a fortement évolué depuis 2010 et déborde de cette région naturelle: sept communes colonisées entre 2001 et 2009 et vingt-sept depuis, dont les sept initialement occupées.

Les milieux fréquentés présentent tous la même physionomie: plaines plus ou moins vastes, faiblement ondulées, ponctuées de rares formations végétales (boqueteaux, haies, arbres isolés) et à dominante céréalière. L'essentiel du secteur occupé correspond à l'unité paysagère dénommée «Saumurois» dans l'*Atlas des paysages de Maine-et-Loire* (DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE *et al.*, 2002), unité caractérisée par des sols calcaires des marches du Bassin parisien. Cinq autres communes sont situées sur «le couloir du Layon», unité paysagère voisine avec des terres schisteuses sur socle armoricain.

Les habitats de reproduction signalés sont majoritairement des parcelles de blé (17 cas), des champs de betteraves rouges (deux cas), de luzerne (un cas), de pois (deux cas) et de persil (un cas). Sur 41 sites répertoriés en 2015, 33 paraissent n'accueillir qu'un seul couple, cinq sont occupés par deux couples, deux par trois couples et un par quatre couples. Les microcolonies de trois-quatre couples sont établies sur des parcelles de blé et une parcelle de betteraves rouges.

L'observation de la répartition des couples sur les deux périodes, fait apparaître une grande fidélité aux sites utilisés dès le début des années 2000 sauf en cas de profonde modification de l'assolement.

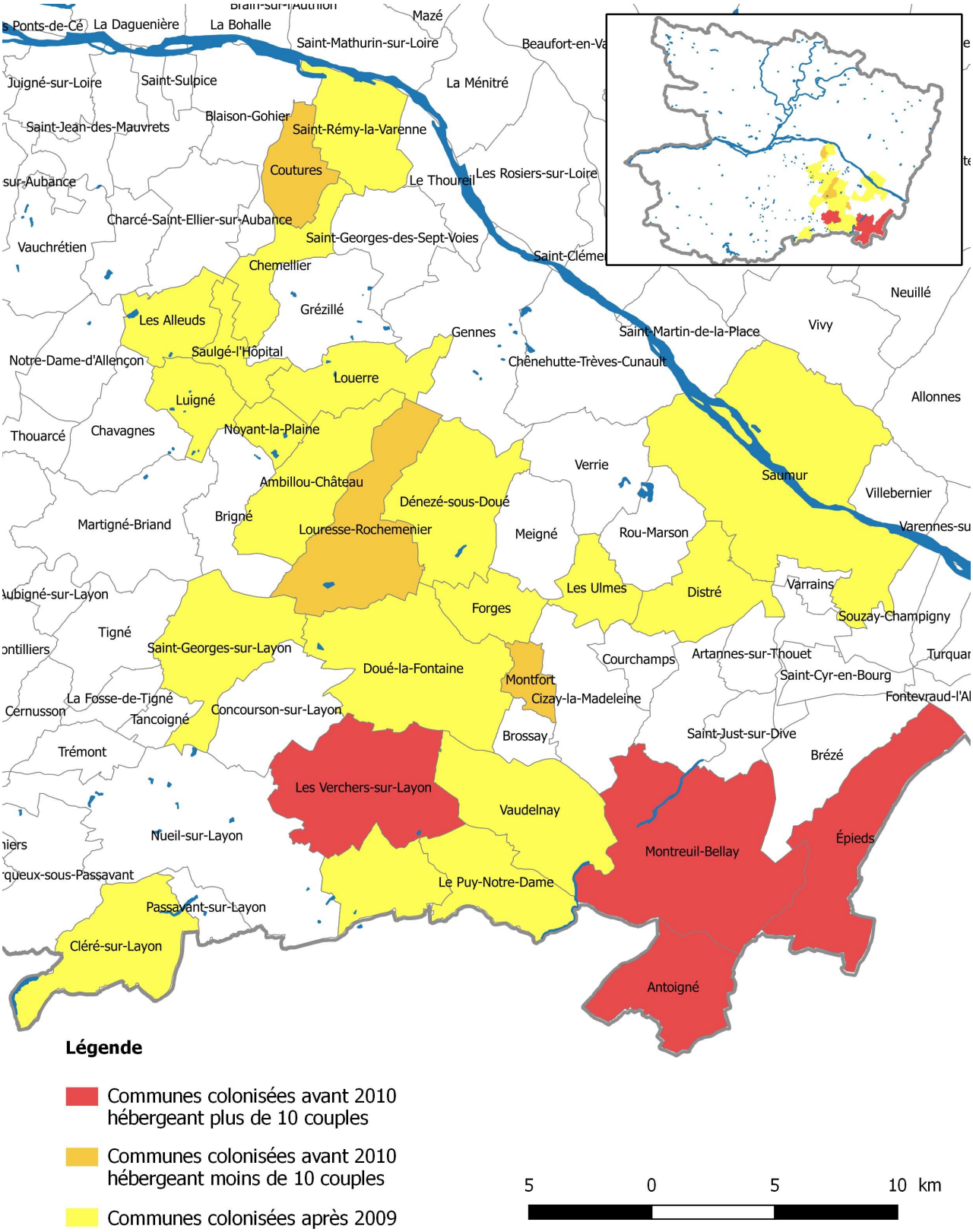

Carte. — Répartition de la Bergeronnette printanière dans le sud-est du département de Maine-et-Loire.

Evolution numérique

Elle est surtout marquée sur quatre des sept communes colonisées dès le début des années 2000. Celles-ci sont toutes situées en limite des départements de la Vienne et des Deux-Sèvres d'où ont dû provenir les éléments pionniers (BEAUDOIN, *loc. cit.*). Entre 2009 et 2016 le nombre de sites hébergeant des couples y est passé de 16 à 64 (**tableau**) et le nombre minimum de couples, de 26 à 84. Ces chiffres doivent être considérés comme des minimums car les prospections dédiées à l'espèce n'ont pu être totalement exhaustives.

Au sein des trois autres communes occupées entre 2000 et 2010, l'évolution est moins marquée. En particulier aucun couple n'est signalé de la commune de Montfort et il est surprenant de constater qu'un seul couple est mentionné récemment sur la vaste plaine — *a priori* très favorable — située entre cette commune et celle de Doué-la-Fontaine.

Sur les 20 communes nouvellement peuplées, l'effectif recensé est d'au moins 34-36 couples, la plupart isolés à l'exception de deux sites.

Au total la population de Bergeronnettes printanières recensées depuis 2010 dans les plaines du sud-est du département est de l'ordre de 120 couples, ce qui est loin d'être négligeable et représente désormais une fraction notable de la population angevine dont l'essentiel est inféodé aux prairies alluviales et comptait entre 485 et 520 couples sur la période 2004-2008 (BEAUDOIN, *loc. cit.*).

Discussion

Les suivis réalisés en 2014 et 2016 sur le Busard cendré ont porté sur 28 communes du sud-est du département dont 19 où la nidification de la Bergeronnette printanière est probable ou certaine. En associant à cette couverture celle du réseau d'observateurs qui déposent des données sur la base Faune-Anjou, on peut estimer que la distribution actuelle de l'espèce et ses effectifs sont relativement bien cernés dans cette partie du département.

Le constat d'une progression continue depuis une quinzaine d'années dans le Saumurois et le couloir du Layon indique que cette bergeronnette fait toujours preuve d'un dynamisme remarquable dans les zones de grande culture du Centre-Ouest de la France.

Au sein de la région des Pays de la Loire, il n'y a que dans le nord-ouest du département de la Sarthe qu'une installation en plaine agricole est récemment constatée; elle concerne la Champagne mancelle et la plaine du Saosnois (MOUSSEAU *et al.* 2014: 334-337). Cette tendance actuelle est confirmée au niveau national et l'analyse qui en est faite sur le site de Vigie Nature du Muséum national d'histoire naturelle (2016) révèle une certaine perplexité: «Cette espèce fait figure d'exception puisque plutôt en limite sud de distribution et présentant de forts effectifs en milieux agricoles, elle montre une franche augmentation sur la période. Cette attirance pour les milieux agricoles semble cependant récente et nous pourrions assister à un phénomène de colonisation d'un nouvel habitat plutôt qu'à une tendance résultant d'une amélioration des conditions écologiques pour l'espèce.» En France les résultats du Suivi temporel des oiseaux communs (MNHN 2016) ont montré une augmentation de + 109 % depuis 1989 et de + 11 % entre 2003 et 2013 et d'après DUBOIS & BESLOT (2015: 896-898) son aire de répartition s'est étendue de 18 % depuis l'atlas de 1985-1989; par contre l'espèce est considérée en déclin à l'échelle de l'Europe.

Dans les années à venir si l'espèce maintient son dynamisme on devrait assister à une extension de sa distribution à quelques secteurs de plaines *a priori* favorables. C'est le cas de l'est du Saumurois où un ensemble important s'étend entre les communes de Cizay-la-Madeleine, Courchamps et Le Coudray-Macouard et une aire plus fragmentée est répartie sur les communes de Chacé, Saint-Cyr-en-Bourg et Brézé. Enfin sur la limite nord-ouest de cette région des habitats favorables, situés entre les communes des Alleuds, Brissac-Quincé et Charcé - Saint-Ellier-sur-Aubance, sont en continuité avec la plaine qui s'étire entre Coutures et Saint-Rémy-la-Varenne et où la Bergeronnette printanière se reproduit depuis 2008 au moins.

Dans le couloir du Layon il y a sans doute moins de possibilités d'extension mais il faudrait vérifier l'établissement sur la commune de Cléré-sur-Layon où l'espèce a fait l'objet d'une mention au début de juillet 2013. ❑

	période 2001-2009		période 2010-2016	
Communes	n sites	n couples	n sites	n couples
Antoigné	5	5	25	32
Épieds	7	17	11	15
Montreuil-Bellay	1	1	23	30
Les Verchers-sur-Layon	3	3	5	7
	16	**26**	**64**	**84**

Tableau. — Comparaison des nombres de sites occupés et des nombres approximatifs de couples sur quatre communes depuis le début des années 2000.

Remerciements

À Thierry Printemps, infatigable protecteur des busards, qui m'a montré plusieurs sites occupés par la Bergeronnette printanière, à Patrice Bizien qui m'a accompagné lors d'une journée de prospection et à Édouard Beslot qui a réalisé la carte des communes colonisées.

Bibliographie

Beaudoin J.-Cl., 2010? — Établissement d'une population de Bergeronnettes printanières *Motacilla flava* dans les plaines céréalières de Maine-et-Loire. *Crex*, 11 : 27-30.

Département de Maine-et-Loire, Direction régionale de l'environnement des Pays de la Loire, Direction départementale de l'équipement de Maine-et-Loire, 2002. — *Atlas des paysages de Maine-et-Loire.* Le Polygraphe, Angers.

Dubois Ph. J., Beslot É., 2015. — Bergeronnette printanière, *in* Issa N., Muller Y. (coord.). — *Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale.* Vol. 1. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux & Niestlé, Paris.

MNHN, 2016. — *Les résultats nationaux du programme STOC.* http://goo.gl/ImxbWX

Mousseau M., Besnard A., Secondi J., 2014. —.Bergeronnette printanière, *in* Marchadour B. (coord.). — *Oiseaux nicheurs des Pays de la Loire.* Coordination régionale LPO Pays de la Loire. Delachaux & Niestlé, Paris.

Données http://www.faune-anjou.org/ ❑

Jean-Claude Beaudoin
3, allée des Aulnes
49080 Bouchemaine
jean.claude.beaudoin@wanadoo.fr

Agir pour la biodiversité

Crex

Bulletin scientifique de la

Ligue pour la Protection des Oiseaux Anjou
(LPO Anjou)
association régie par la loi
du 1er juillet 1901
et son décret d'application
du 16 août 1901

agréée
• au titre de l'article 40
de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976
relative à la protection de la nature
• comme association de Jeunesse
et d'Éducation populaire
• par l'Éducation nationale

siège social et adresse postale
35, rue de la Barre
49000 Angers
France
téléphone : +33 (0)2 41 44 44 22

Sites Internet :
https://lpo-anjou.org/
https://publis.lpo-anjou.org//
https://www.faune-anjou.org/

courriels :
anjou.accueil@lpo.fr

Président
et directeur de la publication
Reine Dupas

Rédacteur en chef
Jean-Claude Beaudoin

Trésorier
Jean-Michel Gatineau

Dépôt légal : juin 2017

ISSN 1268-7685 (imprimé)
ISSN 2968-2002 (en ligne)